

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt quatre
Présents : 10 Le 25 janvier à 19 heures 00
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2024

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE,
Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE,
M. Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER,

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Fanny LUSSAC

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024-004 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre à disposition l'ancien hangar communal, bien qui appartient à la commune. En effet, celui-ci n'est plus le local technique des agents. Par conséquent, il est suggéré de mettre à disposition le hangar communal au locataire résidant au 72 rue Michotte en échange d'une contrepartie financière. Cette disposition va entraîner une modification du contrat de location par un avenant.

Après avoir tenu une séance de délibération, le conseil municipal a approuvé ce choix et s'est mis d'accord sur le montant de 120 €.

Vote :

Pour : 10/10
Contre : 00/10
Abstention : 00/10

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 25 janvier 2024

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance
Mme Fanny LUSSAC

